

Lettre d'informations aux entreprises

Actualités

Taxe sur les émissions de polluants atmosphériques

Au 1er janvier 2024, la taxe sur les émissions de polluants atmosphériques a remplacé la taxe annuelle sur l'ancienneté des véhicules. Le montant annuel de cette nouvelle taxe varie selon la catégorie d'émissions de polluants à laquelle appartient le véhicule. [En savoir +](#)

Nouvelles dispositions pour les jeunes entreprises innovantes (JEI) :

- Pas d'exonération d'impôt sur les bénéfices pour les JEI créées depuis le 1^{er} janvier 2024
- Création du statut de jeune entreprise innovante de croissance (JEIC) qui bénéficie de l'exonération de cotisation foncière des entreprises et du paiement de la taxe sur les propriétés bâties. Pour être une JEIC, certaines conditions sont à remplir. [En savoir +](#)

Lancement du « FONDS VERT Territoires d'Industrie en transition écologique »

Cette mesure est destinée à soutenir principalement des projets d'investissements industriels structurants et ambitieux sur le plan environnemental. Cette mesure est gérée en Corse par le préfet de région. [En savoir +](#)

Calendrier : Du 12 janvier 2024 au 15 décembre 2024

Le dépôt des dossiers s'effectue sur la plateforme <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-vert-3-territoires-industrie>

La nouvelle plateforme « Transition Écologique des entreprises »

L'objectif de cette plateforme est de permettre aux entreprises d'allier écologie avec économies en ayant un accès direct aux aides et dispositifs d'accompagnement de l'État ainsi que de ses opérateurs. [En savoir +](#)

Réouverture du guichet « Tremplin pour la transition écologique » avec de nouvelles actions pour la Corse

Ce guichet permet d'accéder à des aides forfaitaires dans tous les domaines de la transition écologique. L'aide est destinée à toutes les TPE et PME, à l'exception des autoentrepreneurs et entreprises individuelles. [En savoir +](#) (voir liste des actions financées pages 2 et 28)

Pour candidater : [Tremplin pour la transition écologique des PME | Entreprises | Agir pour la transition écologique | ADEME](#)

Lancement de la 2e édition de la semaine des métiers du tourisme du 18 au 24 mars

Il s'agit de valoriser les différentes filières de ce secteur et la diversité de ses métiers en organisant des événements gratuits (visites d'entreprise, interventions en milieu scolaire, job dating, conférences, webinaires...) du 26 février au 31 mars au profit des demandeurs d'emploi, collégiens, lycéens, apprentis. N'hésitez pas à vous faire connaître : [Semaine des métiers du tourisme | OpenAgenda](#). [En savoir +](#)

Les entreprises en difficulté peuvent bénéficier du plan d'accompagnement

Si vous rencontrez des difficultés financières, vous pouvez faire appel au conseiller aux entreprises en difficulté de votre département qui vous proposera une solution adaptée à votre entreprise. [En savoir +](#)

- **Pour la Corse du sud : Marie GERONIMI** Téléphone : 04.95.51.95.19 Portable : 06.26.56.68.26
Mail : codefi.ccsf2A@dgfip.finances.gouv.fr
- **Pour la Haute-Corse : Pascale HOARAU** Téléphone : 04.95.32.81.29 Portable : 06.34.53.96.38
Mail : codefi.ccsf2B@dgfip.finances.gouv.fr

Vous pouvez contacter les chargés de missions de la DREETS de Corse mail : corse.continuite-eco@dreets.gouv.fr

Retrouvez toutes les informations sur le site de la DREETS de Corse : <https://corse.dreets.gouv.fr>